

JOURS FÉRIÉS POUR L'ANNÉE 2009

(2007/C 171/08)

1 ^{er} janvier	Jeudi, Nouvel An
2 janvier	Vendredi, lendemain du Nouvel An
9 avril	Jeudi Saint
10 avril	Vendredi Saint
13 avril	Lundi de Pâques
1 ^{er} mai	Vendredi, Fête du Travail
21 mai	Jeudi, jour de l'Ascension
22 mai	Vendredi, lendemain de l'Ascension
1 juin	Lundi de Pentecôte
21 juillet	Mardi, Fête nationale de la Belgique
2 novembre	Lundi, le Jour des Morts
24 décembre au	Jeudi
31 décembre	Jeudi
} 6 jours, Noël et la fin d'année	

TOTAL: 17 jours

LUXEMBOURG: mêmes jours qu'à Bruxelles, sauf le mardi 21 juillet qui est remplacé par le mardi 23 juin, fête nationale du Luxembourg.

Le travail reprendra normalement le lundi 4 janvier 2010. Sans préjuger le calendrier des jours fériés de 2010, le vendredi 1^{er} janvier 2010 sera considéré jour férié au titre de cette année-là.

La Commission se réserve le droit de modifier ces dispositions si les nécessités de service l'exigent.
